

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu l'article L 712-2 du code de l'éducation,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Mickaël POPELARD est nommé administrateur provisoire de l'UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) à compter du 4 décembre 2020.

Article 2 : Le Directeur général des services par intérim de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 4 décembre 2020

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI